

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du Ministre .....en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n°.....du.....)

**Organisme :** Ministère du Commerce et de l'Artisanat

**Domaine de la prestation :** Métiers et Services

**Objet de la prestation :** Collecte des peaux brutes

**Conditions d'obtention**

Activité soumise au régime du cahier des charges

**Pièces à fournir**

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
-Retrait de deux copies du cahier des charges et de la déclaration - Signature du cahier des charges et remplissage du formulaire de la déclaration -Délivrance d'une copie signée du cahier des charges et de la déclaration	- Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée et le concerné  -Le concerné  - Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée	

Lieu de dépôt du dossier
Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée

Lieu d'obtention de la prestation
Direction régionale chargée du commerce du lieu d'exercice de l'activité demandée

Délai d'obtention de la prestation

Références législatives et/ou réglementaires
-Loi n°91-44 du 1er juillet 1991 modifiée et complétée la par loi n°94-38 du 24 Février 1994 relative à l'organisation du commerce de distribution. - Décret n° 86-319 du 1er Mars 1986, fixant les conditions d'exercice de collecte des peaux brutes tel que modifié par le décret n°2001-487 du 19 Février 2001. -Arrêté du ministre du commerce du 12 mars 2001 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de la Collecte des peaux brutes.